

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le mercredi 21 mars 2018 se tient à 19 h 30 à la salle de conférence de la MRC du Granit, la séance régulière de mars 2018 du conseil des maires de la MRC du Granit. Madame le préfet, Marielle Fecteau, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

Jean-Marc Grondin	Audet
Francis Bélanger	Courcelles
Gaby Gendron	Frontenac
Rock Couët	Lac-Drolet
Julie Morin	Lac-Mégantic
Ghislain Breton	Lambton
Claude Roy	Marston
Jacques Bergeron	Milan
Jacques Breton	Nantes
Yvan Goyette	Notre-Dame-des-Bois
Peter Manning	Piopolis
Guy Brousseau	Saint-Augustin-de-Woburn
Diane Turgeon	Sainte-Cécile-de-Whitton
Jeannot Lachance	Saint-Robert-Bellarmin
Jean-Luc Fillion	Saint-Romain
France Bisson	Saint-Sébastien
Mario Lachance	Stornoway
Denis Lalumière	Stratford
Pierre Brosseau	Val-Racine

Étant donné les points à l'ordre du jour, monsieur Patrice Gagné, responsable de la l'aménagement et de l'environnement est présent.

Madame le préfet préside la séance. À titre de secrétaire-trésorière de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Monsieur Bernard Therrien, maire de la Municipalité de Saint-Ludger est absent.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance.

2.0

ORDRE DU JOUR

Il est demandé d'ajouter le point suivant au point 19.0 VARIA :

- Observatoire

2018-41

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
ORDRE DU JOUR**

- 1.0 QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
- 2.0 ORDRE DU JOUR
- 3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4.0 SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER
- 5.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2018
- 6.0 **DÉVELOPPEMENT LOCAL**
 - 6.1 DEMANDE D'APPUI, APPROPRIATION CITOYENNE DU PARCOURS CANOTABLE DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE ET DE SES TRIBUTAIRES, COBARIC
 - 6.2 DÉPÔT D'UNE DEMANDE – PROGRAMME MOBILISATION-DIVERSITÉ
 - 6.3 PROCHAIN APPEL DE PROJETS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) DE LA MRC – PROJETS STRUCTURANTS
 - 6.4 PRÉOCCUPATION DOUBLE
 - 6.5 RENCONTRE « S'INFORMER POUR MIEUX DÉVELOPPER »
 - 6.6 HYDRO-QUÉBEC – PARTICIPATION AU PROJET MICRORÉSEAU
 - 6.7 SUIVI COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE
- 7.0 **LOISIRS**

Aucun sujet à traiter.
- 8.0 **CULTURE**
 - 8.1 SUIVI, COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL
 - 8.2 RECOMMANDATIONS – POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ORGANISMES DIFFUSEURS
 - 8.3 APPEL DE PROJETS – FONDS DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL
 - 8.4 REDDITION DE COMPTE – ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2017

9.0 TRANSPORT

- 1.1 AUGMENTATION DES SERVICES DU TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF

10.0 AMÉNAGEMENT

- 10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2018-08 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 2017-17 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE BONIFIER LE SCHÉMA

- 10.2 ADOPTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

11.0 ENVIRONNEMENT

- 11.1 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR LE TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNÉE 2018 – SANITAIRE LAC-MÉGANTIC

- 11.2 RETOUR AU TRAVAIL DE L'AGENT À L'ENVIRONNEMENT

12.0 SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Aucun sujet à traiter.

13.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

- 13.1 SUIVI, COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 13.2 PRIORITÉS ANNUELLES DU POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DE LA MRC DU GRANIT POUR L'ANNÉE 2018

- 13.3 COLLOQUE SUR LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

14.0 SERVICE D'ÉVALUATION

- 14.1 RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION

- 14.2 RETOUR AU TRAVAIL – INSPECTEURS À L'ÉVALUATION

- 14.3 RAPPORT DES STATISTIQUES 2017

- 14.4 RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION

15.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 15.1 COMPTES À PAYER

- 15.2 REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2018

15.3 EMBAUCHE - AGENT AUX COMMUNICATIONS

15.4 RAPPORT FINANCIER – DÉPENSES ÉLECTORALES 2017

16.0 **RAPPORT D'ACTIVITÉS**

- Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic
- Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac
- Table des MRC de l'Estrie
- COBARIC
- COGESAF
- Rapport du conseil d'administration de SDEG
- Ressourcerie du Granit
- Rapport Transports adapté et collectif
- Centre Universitaire des Appalaches
- Gestion Mont Gosford
- Comité d'action pour la lutte à la pollution lumineuse
- Route des Sommets
- Comité voie de contournement

17.0 **BONS COUPS**

18.0 **PROJET ÉOLIEN**

18.1 PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI

19.0 **VARIA**

- Observatoire

20.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

21.0 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

4.0

SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER

SUIVI DES RÉUNIONS

- **Gouvernement du Québec, Cabinet du premier ministre**
 - Accusé réception de notre résolution au sujet de la mise en œuvre des engagements contenus dans la déclaration commune du Forum des communautés forestières.
- **Ministères des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire**
 - Décision no. 411082 de la CPTAQ concernant le règlement no. 2017-17. Le règlement est jugé non-conforme car il autorise des usages non agricoles dans un secteur dynamique, sur le territoire de la Municipalité de Courcelles.

COURRIER

- **Action patrimoine**
 - Organisme privé à but non lucratif qui œuvre à protéger et à mettre en valeur le patrimoine bâti, offre une formation sur les bonnes pratiques en aménagement.
- **Association L'Érable et le Chêne Lac-Mégantic**
 - Demande de cotisation de l'organisme sans but lucratif qui fait connaître nos ressources culturelles, économiques, éducatives et sportives avec notre ville jumelle de Dourdan.
- **Association des techniciens en prévention incendie du Québec**
 - Remerciement suite à notre adhésion et carte de membre incluse.
- **CCOESF**
 - Règlement d'exploitation ferroviaire du Canada concernant les règles relatives aux opérations ferroviaires en haut des pentes de Nantes et de Vachon.
- **COBARIC**
 - Invitation aux consultations publiques concernant la forêt publique de l'Estrie du 12 février au 8 mars concernant le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel pour la période 2018-2023. Lien pour consulter la Table de gestion intégrée des ressources du territoire de l'Estrie.
 - Pour s'inscrire à la journée d'information municipale sur l'eau; 21 mars, Place 4213 à Victoriaville.
 - Synthèse de l'étude « Caractérisation de la gestion des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées ».
- **Commission scolaire des Hauts-Cantons**
 - Copie du plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire.
- **Conseil Sport Loisir de l'Estrie**
 - Octroi d'une aide financière maximale de 4 130 \$ pour la réalisation du projet Plaisirs d'hiver 2018. Réception d'un chèque de 3 098 \$ correspondant à 75 % du montant. Le paiement final est prévu pour avril 2018.
- **Éco entreprises Québec, eeq**
 - Réception complète du remboursement dans le cadre du programme de récupération hors foyer d'Éco Entreprises Québec pour les aires publiques municipales.
- **Fleurons du Québec**
 - Offre de présentations du programme à certaines MRC.
- **Maestria**
 - Événement organisé par le Conseil des métiers d'art du Québec portant sur le secteur du patrimoine et de l'architecture au Québec. La programmation comprend une thématique portant sur les outils destinés aux professionnels des municipalités et des MRC. Du 15 au 17 mars, au Marché Bonsecours, dans le Vieux-Montréal.
- **Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs**
 - Consultation publique sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) de la région de l'Estrie, se tiendra du 12 février au 8 mars 2018. Le PAFIO de l'Estrie présente les travaux prévus pour les cinq prochaines années sur le territoire public, ces travaux sont prévus dans les municipalités suivantes : Chartierville, Ham-Sud, Hampden, La Patrie, Lingwick, Marston, Milan, Notre-Dame-des-Bois, Piopolis, Saint-Augustin-de-Woburn, Saint-Robert-Bellarmin et Saint-Romain.
- **Mobilisation du Québec pour l'eau potable**
 - Compte-rendu des derniers résultats de la situation des projets de règlement d'application de la Loi sur les Hydrocarbures.

➤ **MRC des Appalaches**

- Projet de règlement no. 180 et résolution no. CM-2018-01-8048 modifiant le schéma d'aménagement révisé no. 75 afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Kinnear's Mills.
- Résolution no. CM-2018-01-8047; adoption du règlement no. 170 modifiant le schéma d'aménagement révisé no. 75 afin de remplacer certaines parties des affectations d'aménagement de réserve par des affectations minières et par une affectation forestière dans la municipalité d'East Broughton.
- Résolution no. CM-2018-02-8071; demande au gouvernement du Québec de reconnaître les MRC comme l'acteur principal de développement économique et de soutien à l'entrepreneuriat et que le montant de 32 millions réservés à l'appel de projets pour la création de pôles régionaux et d'innovation soit remis directement aux MRC.
- Résolution no. CM-2018-02-8079; adoptant le règlement no. 177 concernant des modifications apportées à l'affectation pôle récréotouristique du mon Adstock.

➤ **MRC du Domaine-du-Roy**

- Résolution no. 2018-032; appui à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans ses démarches relativement à la révision politique concernant le financement des chemins forestiers multi usages.

➤ **MRC du Haut-Saint-Francois**

- Entrée en vigueur le 22 janvier 2018 du règlement no. 455-17 relatif à l'implantation d'équipements de production d'énergie éolienne à des fins commerciales no. 387-17, adopté par la résolution no. 2017-11-8970.
- Copie certifiée conforme du projet de règlement no. 467-18 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC afin de modifier les politiques d'implantation résidentielle dans la zone agricole permanente.

➤ **MRC de Kamouraska**

- Résolution no. 016-CM2018; appuie la MRC de la Matapédia dans sa demande au directeur général des élections du Québec de développer et d'offrir, dès 2021, des activités de formation adaptées aux élections simultanées dans les MRC et les municipalités locales.
- Résolution no. 045-CM2018; demande au MDDELCC qu'une aide financière soit allouée aux MRC pour élaborer et réaliser un plan régional des milieux humides et hydriques, ainsi qu'une exemption au régime de compensation prévu à la loi 132. Demande l'appui de l'ensemble des MRC du Québec.

➤ **MRC de Maria-Chapdelaine**

- Résolution no. 17-01-18; demande au gouvernement du Québec de réviser ses politiques en vigueur pour le financement des chemins forestiers afin de favoriser le tourisme et l'accès à la forêt.

➤ **MRC du Rocher-Percé**

- Résolution 18-02-009-O; appuie la MRC de la Matapédia dans sa demande au directeur général des élections du Québec de développer et d'offrir, dès 2021, des activités de formation adaptées aux élections simultanées dans les MRC et les municipalités locales.

➤ **Municipalité de Lambton**

- Copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil concernant l'adoption du rapport annuel du Service Incendie.

➤ **Municipalité de Lanoraie**

- Modèle de règlement rédigé par un collectif de juriste et de scientifiques à la demande des maires du Comité de pilotage de la démarche commune des municipalités en faveur d'une dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP).
- Formulaire d'inscription pour la conférence « Drummondville III », le 24 mars, de 9 h à 16 h, sur la démarche commune des municipalités pour une dérogation au RPEP.

- **Municipalité de Ste-Cécile-de-Whitton**
 - Résolution no. 2018-01-08; demande à Postes Canada d'inclure à son contrat de déneigement l'arrière des boîtes postales sur le terrain du 1086, route 263, de façon à permettre d'y stationner un véhicule le temps d'y récupérer du courrier.
- **Municipalité de Saint-Ludger**
 - Invitation à une conférence de presse annonçant une aide financière gouvernementale pour le renouvellement de conduites d'eau, le vendredi 9 février, 14 h, Office du terrain de jeu, à la grande salle, à Saint-Ludger.
- **Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin**
 - Résolution no. 2018-02-33; Adoption du rapport du plan de mise en œuvre année 5 (2017) du schéma de couverture des risques incendies.
 - Résolution no. 2018-02-38; adhésion au service SAE plus de la MRC du Granit
- **Municipalité de Saint-Sébastien**
 - Résolution no. 02-40-2018; s'engage à payer le montant de base et les frais reliés à l'achat de nourriture, à la formation en secourisme et à la formation DAFA pour recevoir les services dans le cadre du projet SAE PLUS.
- **Office québécois de la langue française**
 - Annonce des appels de projets 2018 du Programme d'aide financière pour la promotion du français. Les projets devront être soumis du 19 mars au 6 avril et du 10 au 21 septembre 2018.
- **Polyvalente Montignac**
 - Invitation à soutenir l'organisation du Gala Méritas par le biais d'une commandite et à assister à leur 33^e édition, le 2 juin 2018.
- **Réseau québécois de Villes et Villages en santé**
 - Lancement des mises en candidature des Prix d'excellence de Ville et Villages en santé. Lien pour déposer sa candidature.
- **Sécurité civile Cégep de Drummondville & le SAE Centre-du-Québec**
 - Remerciement du formateur, André Gagnon, pour la confiance accordée lors de l'accompagnement aux municipalités dans l'amélioration de la Sécurité civile sur leur territoire et la réduction responsable des risques dans notre organisation. Monsieur Gagnon prend sa retraite.
- **Service Canada**
 - Prolongation de la période de présentation des demandes afin d'embaucher un étudiant pour l'été, jusqu'au 9 février.
- **Société d'habitation du Québec**
 - Fermeture de la programmation 2017-2018 des programmes d'amélioration de l'habitat (PRR, PYRRHO, PAMH, PAD). Le jeudi 29 mars 2018, 19 h, est la date limite pour saisir les engagements liés aux dossiers pour lesquels un certificat d'admissibilité aura été délivré.

REVUES

- L'Arbre Plus
- Le Cantonnier
- L'Info-famille de la MRC du Granit
- Info Lambton
- Infolettre développement durable en entreprise
- La Persévérance scolaire
- La Terre de chez nous
- La Tribune
- VVS Express

5.0

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2018

Il est demandé de modifier le texte au point 6.0 de manière à y lire :
« ...étant président du conseil d'administration de la Caisse Desjardins Lac-

Mégantic – Le Granit. »

2018-42

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2018

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 21 février 2018 du conseil des maires soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0 DÉVELOPPEMENT

6.1

DEMANDE D'APPUI, APPROPRIATION CITOYENNE DU PARCOURS CANOTABLE DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE ET DE SES TRIBUTAIRES, COBARIC

2018-43

APPUI AU PROJET DE CARTOGRAPHIE DES PARCOURS CANOTABLES DU BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

ATTENDU QUE le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) s'est adressé aux MRC du territoire couvert par le comité afin d'obtenir un appui pour une demande de financement pour la réalisation d'un projet de cartographie des parcours canotables sur le bassin versant de la rivière Chaudière;

ATTENDU QUE la demande de financement vise à obtenir des fonds via un programme offert par Mountain Equipment Co-op ;

ATTENDU QUE le projet du COBARIC vise la mise en place d'une caractérisation des parcours canotables existants afin de les rendre disponibles via une plate-forme web et d'augmenter la connaissance sur les possibilités de pratique du canot et autres types d'embarcations légères (kayak, chaloupe, surf à pagaie, etc.) sur la rivière Chaudière et ses tributaires;

ATTENDU QUE ce projet vise aussi à favoriser l'accès aux cours d'eau pour la pratique d'activités récréotouristiques sur la rivière Chaudière et ses tributaires, ce qui représente un enjeu du Plan directeur de l'eau adopté par le COBARIC;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit est conscient du potentiel de développement des activités récréotouristiques sur la rivière Chaudière et ses tributaires;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le Conseil des maires de la MRC du Granit appuie le COBARIC dans sa demande de financement auprès de Mountain Equipment Co-op pour la réalisation d'un projet de cartographie des parcours canotables sur le bassin versant de la rivière Chaudière.

QUE le Conseil des maires de la MRC du Granit ne s'engage pas à participer financièrement au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2

DÉPÔT D'UNE DEMANDE – PROGRAMME MOBILISATION-DIVERSITÉ**2018-44****DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION – PROGRAMME MOBILISATION-DIVERSITÉ**

ATTENDU QUE le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion invite les Municipalités régionales de comté, ainsi que les municipalités du Québec à présenter des propositions dans le cadre du programme « Mobilisation-Diversité 2018-2019 »;

ATTENDU QUE ledit programme vise à mobiliser les milieux afin de favoriser l'inclusion et la participation de personnes immigrantes, en français, à la vie collective;

ATTENDU QUE la Société de développement économique du Granit pilote actuellement un projet de recrutement et de rétention de main-d'œuvre, DÉFI CARRIÈRE MÉGANTIC, pour lequel le ministère collabore déjà;

ATTENDU QUE malgré les succès obtenus par DÉFI CARRIÈRE MÉGANTIC, les besoins de main-d'œuvre sont encore nombreux et que plusieurs autres entreprises, autant du secteur industriel que du secteur des services, ont manifesté l'intérêt de participer au programme;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit soumette une proposition au Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), afin de renforcer les activités de rétention du programme DÉFI CARRIÈRE MÉGANTIC.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit mandate la Société de développement économique du Granit pour en assurer la coordination et la gestion, laquelle serait accompagnée par Carrefour jeunesse emploi – Intro-travail.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise la directrice générale de la MRC du Granit, madame Sonia Cloutier, à signer les documents nécessaires à la proposition, et le cas échéant à la mise en œuvre et à la reddition de compte du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3

PROCHAIN APPEL DE PROJETS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) DE LA MRC – PROJETS STRUCTURANTS

Madame le préfet informe les maires que la date de réception des projets pour le prochain appel de projets est le 15 mai 2018. L'information a été ajoutée au site Internet de la MRC et les municipalités ont aussi reçu l'information. Aucune question n'est posée.

6.4

PRÉOCCUPATION DOUBLE

Une invitation a été envoyée aux maires par courriel. Madame le préfet informe les maires que l'activité PréOccupation Double est tenue aux quatre ans et qu'elle

se tiendra le 25 avril prochain au Centre sportif Mégantic. Elle invite les élus à y participer en grand nombre.

6.5

RENCONTRE « S'INFORMER POUR MIEUX DÉVELOPPER »

Une invitation à été envoyée aux maires par courriel. Madame le préfet rappelle qu'à cette rencontre seront présents monsieur François Bédard, professeur à l'Université de Montréal qui présentera le système de mesure d'excellence des destinations (SMED) en matière de tourisme et des représentants de la Mutuelle des municipalités du Québec qui animeront des ateliers sur le rôle de l' élu en urbanisme et la gestion des risques municipaux. Elle souligne aux maires que c'est un rendez-vous important.

6.6

HYDRO-QUÉBEC – PARTICIPATION AU PROJET MICRORÉSEAU

2018-45

INTÉRÊT DE PARTICIPATION – PROJET DE MICRORÉSEAU ÉLECTRIQUE, HYDRO-QUÉBEC ET VILLE DE LAC-MÉGANTIC

ATTENDU QUE le 23 février 2018, Hydro-Québec et la Ville de Lac-Mégantic ont annoncé leur association pour la création d'un microréseau électrique dans le nouveau centre-ville;

ATTENDU QUE le projet vise à équiper une trentaine de bâtiments résidentiels et commerciaux, dans le secteur du centre-ville de Lac-Mégantic, de panneaux solaires permettant de stocker de l'énergie et ainsi offrir une meilleure gestion de la consommation;

ATTENDU QUE le projet permet entre autres d'évaluer les possibilités en termes de réduction de consommation d'énergie, d'augmenter le confort des utilisateurs, assurer le maintien du service en cas de panne et de déterminer des solutions pour les meilleures pratiques écoénergétiques;

ATTENDU QUE les premiers travaux en lien avec le projet sont prévus pour 2018;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit partage la vision de la Ville de Lac-Mégantic en matière d'innovation d'énergie et de développement durable;

ATTENDU QUE l'intégration du bâtiment de la MRC au projet de microréseau électrique n'aurait aucun impact sur l'obtention de la certification LEED;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le Conseil des maires de la MRC du Granit déclare à Hydro-Québec et à la Ville de Lac-Mégantic, son intérêt pour que le bâtiment de la MRC du Granit soit intégré au microréseau électrique et pour que ce dernier accueille les installations nécessaires pour faire partie intégrante du projet.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à Hydro-Québec et à la Ville de Lac-Mégantic.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.7

SUIVI COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE

J'informe les maires qu'une rencontre du comité a eu lieu le 5 mars à laquelle il a été discuté d'accepter la proposition de Câble Axion de produire un plan d'ingénierie et un plan préliminaire de couverture à partir des secteurs non-desservis. De plus, Câble Axion présentera 2 ou 3 scénarios de structure de financement possible pour déployer un projet de couverture sur le territoire. D'ici le mois de mai, 2 actions doivent être faites. J'ajoute ensuite que la SDEG est en processus d'embauche d'une personne contractuelle qui sera chargée d'évaluer et de nous conseiller lors de la réception des plans fournis par Câble Axion. J'ajoute que cette ressource sera aussi en mesure d'évaluer des possibilités de nouvelles technologies. Des questions sont posées à savoir si cela concerne la téléphonie cellulaire aussi. J'informe les maires que la ressource est entre autres pour le développement d'Internet mais que la téléphonie cellulaire sera analysée.

7.0	LOISIRS
-----	---------

Aucun sujet à traiter.

8.0	CULTURE
-----	---------

8.1

SUIVI, COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

Les maires ont reçu le résumé du dernier comité consultatif culturel. Aucune question n'est posée.

8.2

RECOMMANDATIONS – POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ORGANISMES DIFFUSEURS
2018-46
RECOMMANDATIONS – POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ORGANISMES DIFFUSEURS

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit a reçu une demande d'aide financière d'un montant de 28 300 \$ du Comité culturel de Lac-Mégantic;

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit a reçu une demande d'aide financière d'un montant de 4 000 \$ du Festival St-Zénon;

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit a reçu une demande d'aide financière d'un montant de 6 000 \$ de la Commission des arts, de la culture et du patrimoine de Lac-Mégantic;

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit a reçu une demande d'aide financière d'un montant de 2 000 \$ du Festival Songe d'été en musique;

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit a reçu une demande d'aide financière d'un montant de 2 000 \$ de la Municipalité de Lambton – Concerts sous le soleil, sous les étoiles;

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit a reçu une demande d'aide financière d'un montant de 2 000 \$ de la Galerie d'art du presbytère de Lambton;

ATTENDU QUE notre comité consultatif culturel a analysé ces demandes et recommande de participer au financement de ces projets;

ATTENDU QUE la liste desdits projets a été déposée au conseil des maires et qu'ils en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit verse au Comité culturel de Lac-Mégantic une aide financière de 28 000 \$.

QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit verse au Festival St-Zénon une aide financière de 3 000 \$.

QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit verse à la Commission des arts, de la culture et du patrimoine de Lac-Mégantic une aide financière de 3 500 \$.

QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit verse au Festival Songe d'été en musique une aide financière de 2 000 \$.

QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit verse à la Municipalité de Lambton – Concerts sous le soleil, sous les étoiles une aide financière de 1 500 \$.

QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit verse à la Galerie d'art du presbytère de Lambton une aide financière de 2 000 \$.

QUE ces montants soient versés à même les sommes prévues à cet effet aux prévisions budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3

APPEL DE PROJETS – FONDS DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Madame le préfet informe les maires que la date de réception des projets pour le prochain appel de projets au Fonds de développement culturel est le 27 avril 2018. L'information a été ajoutée au site Internet de la MRC. Aucune question n'est posée.

8.4

REDDITION DE COMPTE – ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2017

2018-47

REDDITION DE COMPTE – ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2017

ATTENDU QU'une entente de développement culturel est signée depuis quelques années avec le ministère de la Culture des Communications et de la Condition féminine;

ATTENDU QUE l'entente culturelle prévoit que des montants résiduels peuvent être réaffectés;

ATTENDU QUE la MRC doit fournir, dans le cadre de la signature de l'entente de développement culturel, une reddition de compte de ses activités pour l'année terminée;

ATTENDU QUE le bilan des activités réalisées dans le cadre de l'entente de 2017 a été déposé aux maires;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte la reddition de compte de l'entente de développement culture de l'année 2017.

QU'une copie de la présente résolution ainsi que de la reddition de compte soit envoyée au ministère de la Culture des Communications et de la Condition féminine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0	TRANSPORT
-----	-----------

9.1

AUGMENTATION DES SERVICES DU TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF

Madame le préfet informe les maires qu'un point de presse a eu lieu la semaine dernière au sujet de la mise en service des projets-pilotes de Trans-Autonomie afin d'augmenter les services. Elle rappelle aux maires en quoi consistaient lesdits projets.

10.0	AMÉNAGEMENT
------	-------------

10.1

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2018-08 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 2017-17 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE BONIFIER LE SCHÉMA

2018-48

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2018-08 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 2017-17 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE BONIFIER LE SCHÉMA

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le « RÈGLEMENT NO 2018-08 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 2017-17 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE BONIFIER LE SCHÉMA » soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

RÈGLEMENT NO 2018-08 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 2017-17 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE BONIFIER LE SCHÉMA

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Granit (SAR) est en vigueur depuis le 28 avril 2003;

ATTENDU QUE les articles 47 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permettent à la MRC de modifier son schéma d'aménagement;

ATTENDU QUE ce règlement vient remplacer le règlement no 2017-17, qui dans l'avis ministériel, était reconnu comme non conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement;

ATTENDU QUE le présent règlement est adopté en vertu de l'article 53.8 qui permet à une MRC de *remplacer le règlement modifiant le plan métropolitain ou le schéma par un autre qui respecte ces orientations* sans avoir à se soumettre à l'ensemble du processus de modification du schéma d'aménagement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles a réalisé une demande à la CPTAQ afin d'exclure une partie des lots 4 023 387, 4 023 394, 4 023 808 et 4 023 830, pour une superficie de 1,29 hectare, tel que défini à la décision 411 082 de la CPTAQ;

ATTENDU QUE les lots sont visés par un projet récréotouristique axé sur la mise en place de chalet et d'un restaurant;

ATTENDU QUE les lots visés sont actuellement occupés à des fins résidentielles;

ATTENDU QUE dans sa décision numéro 411 082, la CPTAQ ordonne l'exclusion des lots visés;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Sébastien s'est adressé à la MRC afin de changer l'affectation des lots 4 022 364, 4 022 358, 4 022 360 et 4 022 583 afin de les inclure dans la zone Agroforestière type 1;

ATTENDU QUE la modification a pour but de mettre en place une activité de récréation extensive en lien avec les étangs sur place;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Val-Racine s'est adressé à la MRC afin de changer la classification du chemin de Franceville et de la route Chesham;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois s'est adressé à la MRC afin de changer la classification de la route Chesham;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété et statué par le présent règlement ce qui suit :

Dispositions déclaratoires

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le schéma d'aménagement révisé, règlement n° 2002-16, tel que modifié par tous ses amendements est de nouveau modifié par le présent règlement.

Article 3

La carte des *Grandes affectations du territoire* est modifiée afin d'intégrer les lots 4 023 387, 4 023 394, 4 023 808 et 4 023 830 à l'affectation Récréation type 2, municipalité de Courcelles.

Article 4

La carte des *Grandes affectations du territoire* est modifiée afin d'intégrer les lots 4 022 364, 4 022 358, 4 022 360 et 4 023 583 à l'affectation Agroforestière type 1, municipalité de Saint-Sébastien.

Article 5

Le tableau 13.5 intitulé *Demande régionale d'amélioration du réseau routier de la MRC du Granit au MTQ* est modifié afin d'inclure ce qui suit :

Route	Municipalité	Objet de la demande
Ch de Franceville Ch Chesham	Val-Racine	Classifier ces routes comme étant d'intérêt régional en lien avec le développement récréo-touristique et reprise de ces chemins par le MTQ.
Ch Chesham	Notre-Dame-des-Bois	

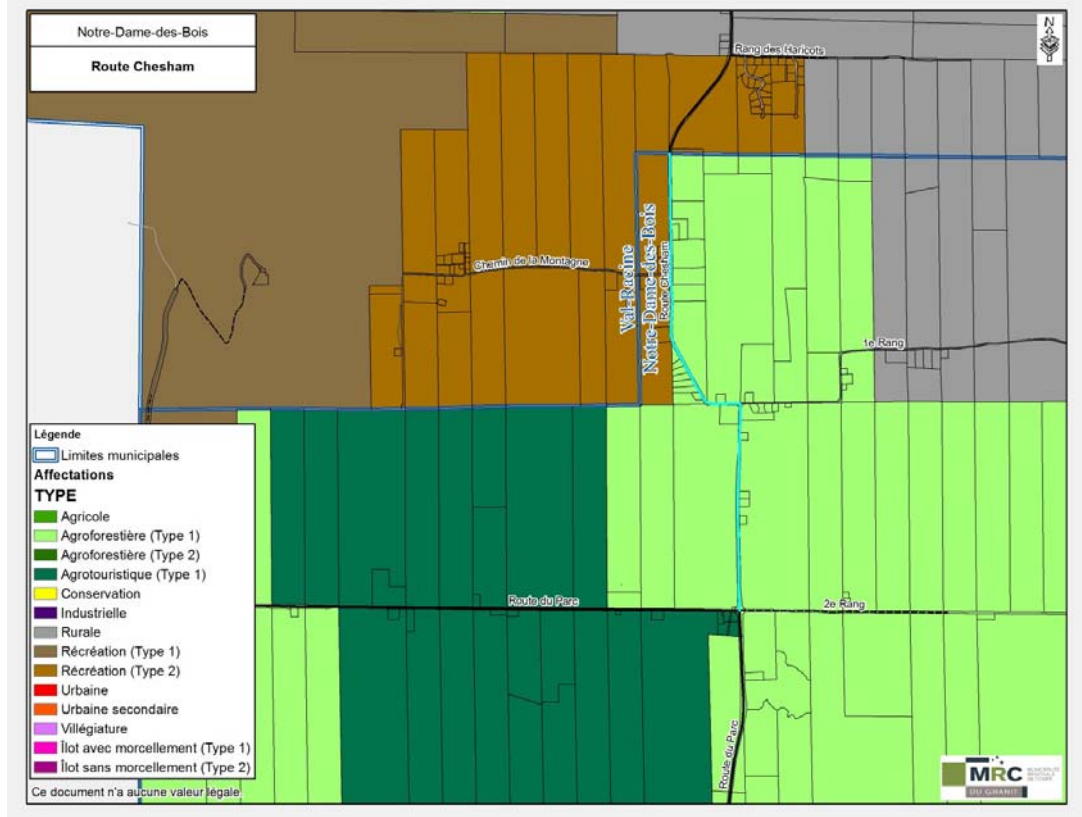
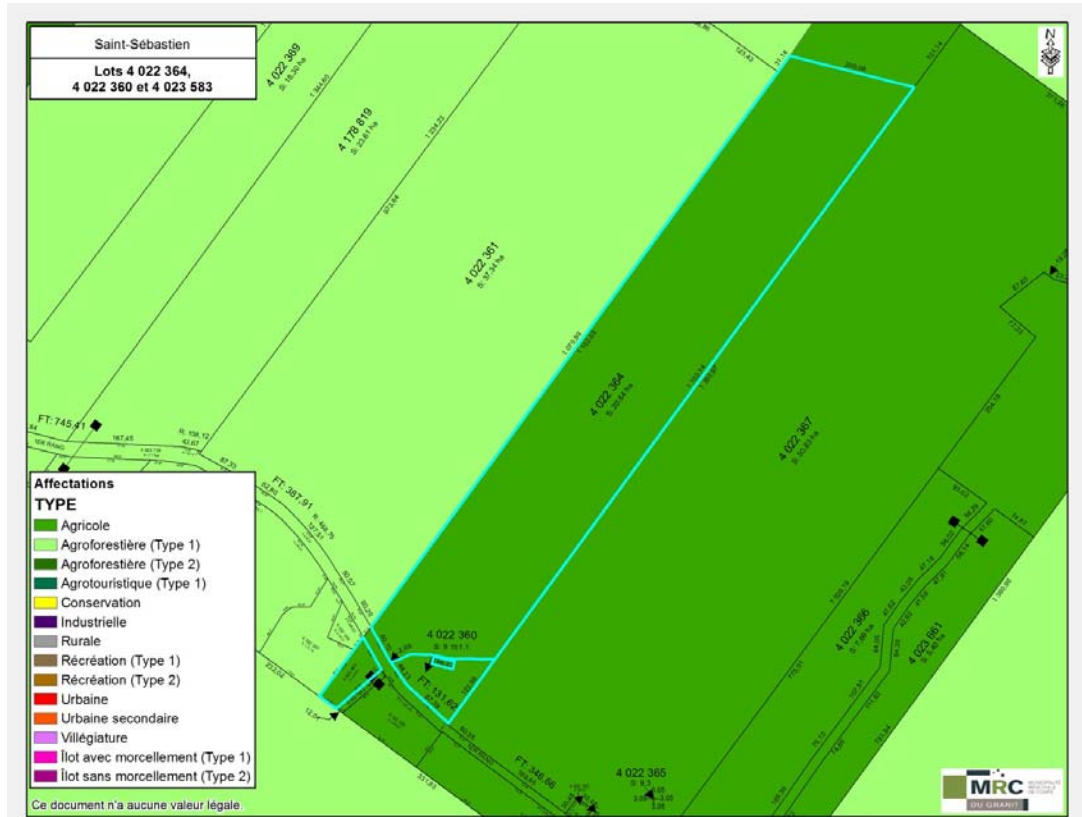
Article 6

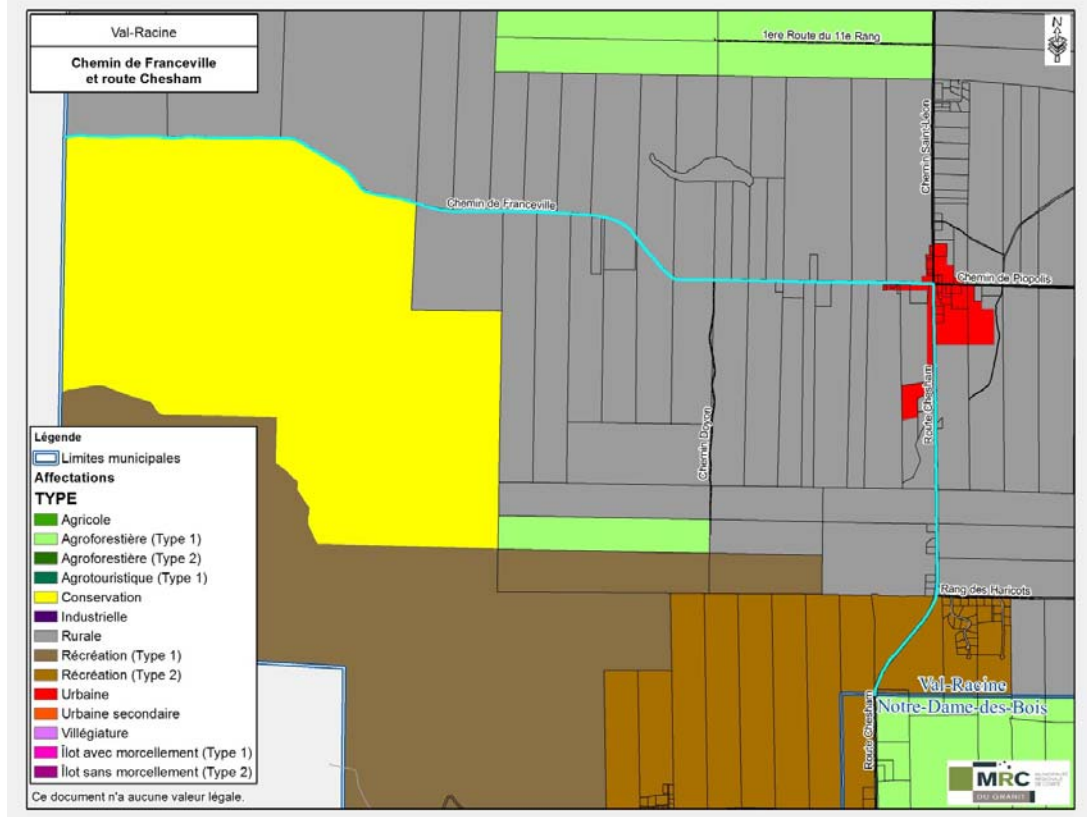
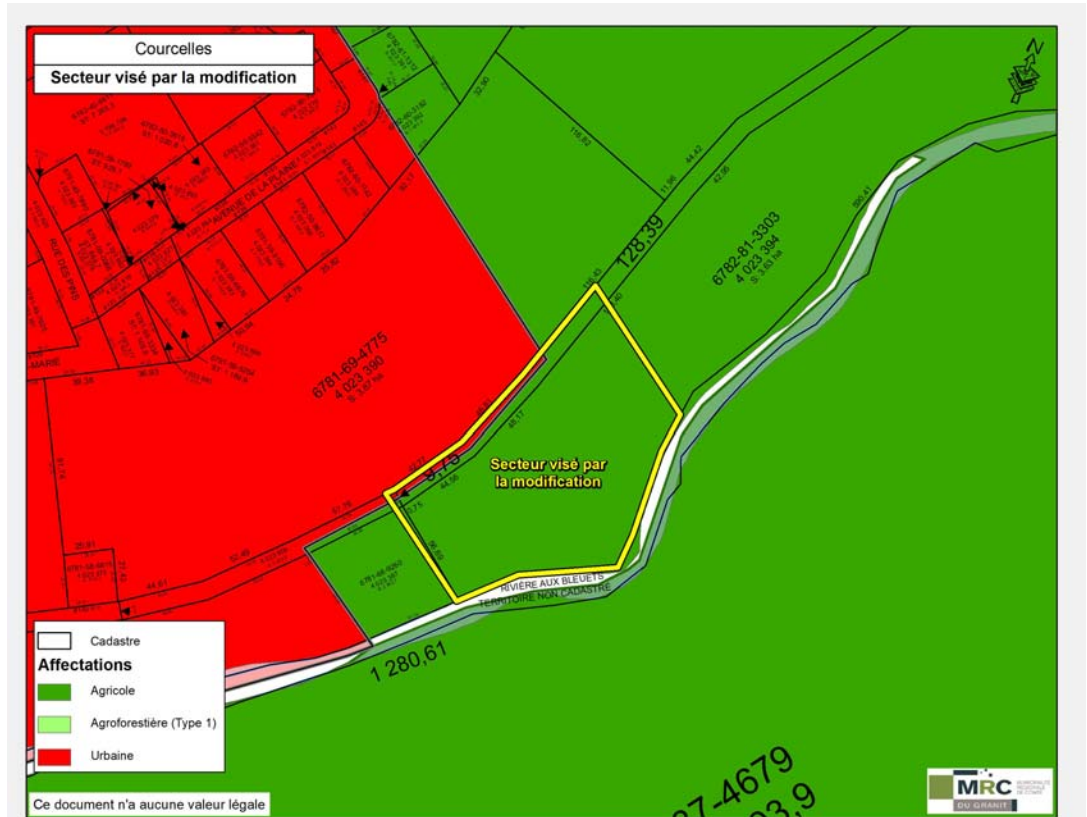
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Marielle Fecteau,
Préfet

Sonia Cloutier
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Adoption du règlement : 21 mars 2018
Avis du ministre :
Entrée en vigueur :





**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DU GRANIT
RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-08**

**DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE
APPORTÉES AUX PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME DES
MUNICIPALITÉS VISÉES**

Conséquent à l'adoption du RÈGLEMENT NO 2018-08 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 2017-17 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE BONIFIER LE SCHÉMA, voici la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs plans d'urbanisme et leurs règlements d'urbanisme. Le présent document est adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Nature des modifications à apporter :

- Courcelles : Inclure les lots 4 023 387, 4 023 394, 4 023 808 et 4 023 830 à l'affectation Récréation type 2;
- Saint-Sébastien : Inclure les lots 4 022 364, 4 022 358, 4 022 360 et 4 023 583 à l'affectation Agroforestière type 1;
- Val-Racine : Modifier son plan d'urbanisme afin d'inclure la route de Franceville et le chemin Chesham comme routes d'intérêt régional;
- Notre-Dame-des-Bois : Modifier son plan d'urbanisme afin d'inclure le chemin Chesham comme route d'intérêt régional.

Copie certifiée conforme ce 21 mars 2018

Sonia Cloutier
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

10.2

ADOPTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE
(PDZA)

2018-49

**ADOPTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE
(PDZA)**

ATTENDU QUE la MRC a réalisé un plan de développement de la zone agricole;

ATTENDU QUE ce plan a été élaboré en concertation avec les acteurs locaux oeuvrant sur le territoire;

ATTENDU QU'un forum a été tenu où les élus et citoyens ont eu à se prononcer sur des pistes d'action afin de développer la zone agricole de la MRC;

ATTENDU QUE le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a émis ses commentaires;

ATTENDU QU'il a été présenté aux maires de la MRC;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit adopte la version finale du plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC du Granit.

QUE la version finale du plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC du Granit soit transmise au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

QUE le plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC du Granit entre en vigueur selon la loi après approbation du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0	ENVIRONNEMENT
------	---------------

11.1

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR LE TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNÉE 2018 – SANITAIRE LAC-MÉGANTIC

2018-50

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR LE TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNÉE 2018 – SANITAIRE LAC-MÉGANTIC

ATTENDU QUE la MRC du Granit a, par sa résolution 2002-125 déclaré sa compétence en matière de planification, gestion et réalisation des travaux reliés à la cueillette des matières résiduelles sur son territoire, incluant les encombrants et matériaux secs, et ce en se prévalant de l'article 678.0.1 du *Code municipal*;

ATTENDU QUE les municipalités de Audet, Frontenac, Lac-Drolet, Marston, Milan, Nantes, Notre-Dame-des-Bois, Piopolis, Saint-Augustin-de-Woburn, Sainte-Cécile-de-Whitton, Saint-Ludger, Saint-Robert-Bellarmin, Saint-Sébastien, Stornoway et Val-Racine sont assujetties à la compétence de la MRC en cette matière;

ATTENDU QUE la MRC du Granit est associée à un centre de tri pour assurer le traitement et la mise en marché des encombrants et matériaux secs;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler l'entente pour le tri et la mise en marché des encombrants pour l'année 2018;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires renouvelle l'entente avec Sanitaire Lac-Mégantic pour le tri et la mise en marché des encombrants et matériaux secs pour les municipalités citées au préambule de la présente résolution.

QUE madame la directrice générale soit mandatée pour signer l'entente pour l'année 2018 pour et au nom de la MRC du Granit.

QU'une copie dûment signée de cette entente soit conservée aux archives de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2

RETOUR AU TRAVAIL DE L'AGENT À L'ENVIRONNEMENT

2018-51

RETOUR AU TRAVAIL DE L'AGENT À L'ENVIRONNEMENT

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE monsieur Robert Gagné soit réembauché à titre d'agent à l'environnement pour le service de l'environnement, dans le cadre de la cueillette des résidus domestiques dangereux et la vidange des installations septiques du territoire, et ce, à compter du 23 avril 2018.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise madame la directrice générale à procéder à la réembauche de cette ressource pour la prochaine saison.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.0 SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Aucun sujet à traiter.

13.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

13.1

SUIVI, COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Madame le préfet fait un résumé des sujets discutés lors du dernier comité de sécurité publique. Elle ajoute qu'il a été entre autres question du déjeuner du directeur de la Sûreté du Québec, lequel avait lieu au printemps dans le but d'amasser des fonds pour le Centre régional et Hôtellerie de l'Estrie de la Fondation québécoise du cancer à Sherbrooke, qui accueille les personnes atteintes de cancer pour la durée de leurs traitements, ce qui permettait à des citoyens du territoire de pouvoir bénéficier de ce service. Elle ajoute que le poste de la Sûreté du Québec de la MRC du Granit ne pourra désormais plus en assurer l'organisation en lien avec le respect de leur code d'éthique et elle valide donc l'intérêt des maires à reprendre le flambeau. Les maires discutent et considère que c'est un service important rendu aux citoyens du territoire, mais jugent inapproprié que les élus encouragent que cette fondation en tenant un tel événement. Il est donc entendu que les élus tiennent cet événement pour l'année 2018 afin de s'assurer de sa pérennité, considérant l'importance pour la population, mais que cette transition sera que pour cette année-ci en attendant de trouver un autre porteur de dossier.

2018-52

FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER – DÉJEUNER DES ÉLUS DE LA MRC DU GRANIT REMPLACERA LE DÉJEUNER DU DIRECTEUR DE LA SQ POUR L'ÉDITION 2018

ATTENDU la tenue d'un déjeuner du directeur de la Sûreté du Québec en avril de chaque année, et ce depuis 5 ans, au profit des citoyens de la MRC du Granit qui ont recours au Centre régional et Hôtellerie de l'Estrie de la Fondation québécoise du cancer, à Sherbrooke;

ATTENDU l'impossibilité de la Sûreté du Québec d'assurer la tenue de cet événement pour l'année 2018 et les subséquentes;

ATTENDU l'importance du service d'hôtellerie pour la population de la MRC du Granit qui accueille les personnes atteintes de cancer pour la durée de leurs traitements;

ATTENDU QUE les maires conviennent qu'une cause n'est pas plus importante qu'une autre et qu'elles mériteraient toutes d'être encouragées;

ATTENDU QUE les maires sont aussi d'avis qu'il faut assurer la pérennité de cette levée de fonds qui sert à la population;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires accepte d'être le porteur de l'édition 2018 du déjeuner au profit de la Fondation québécoise du cancer, permettant aux citoyens du territoire atteints de cancer de bénéficier des services d'hôtellerie pour la durée de leurs traitements.

QUE le conseil des maires accepte, pour assurer la pérennité de la levée de fonds, d'assumer la responsabilité de l'organisation de l'édition 2018 uniquement, et ce, dans le but qu'un porteur de dossier prenne la relève dès l'an prochain.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit mandate la directrice générale et madame le préfet pour organiser la tenue du déjeuner des élus, et ce, seulement pour l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les maires questionnent et discutent des impacts reliés à la consommation légale de cannabis sur leur territoire. J'explique aux maires que pour le moment, notre service de police a très peu d'informations reliées à cette gestion, mais qu'un policier du poste du Granit est présentement en formation dans le but de l'outiller à intervenir auprès des consommateurs de cannabis.

Il est demandé de vérifier la possibilité d'obtenir les services d'étudiants en technique policière à titre de stagiaire pour effectuer de la patrouille pendant la période estivale soit pour la patrouille nautique ou autre. Il est entendu de discuter de ce point lors de la prochaine rencontre du comité de sécurité publique.

13.2

PRIORITÉS ANNUELLES DU POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DE LA MRC DU GRANIT POUR L'ANNÉE 2018

2018-53

PRIORITÉS ANNUELLES DU POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DE LA MRC DU GRANIT POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU QUE le comité de sécurité publique de la MRC du Granit s'est réuni le 16 mars dernier;

ATTENDU QU'il a été discuté des priorités que la MRC pourrait adopter pour la prochaine année;

ATTENDU QUE les membres du comité de sécurité publique s'entendent sur le fait que les priorités de 2017 sur lesquelles travaillent les agents du poste de la Sûreté du Québec de la MRC du Granit soient maintenues pour l'année 2018;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE les priorités de l'année 2018 du poste de la Sûreté du Québec de la MRC du Granit soient :

- Prévenir et combattre efficacement la prolifération de la culture et le trafic de stupéfiants;
- Réaliser des opérations de surveillance en regard des véhicules

- récréotouristiques (quads, motoneiges, bateaux.);
- Réaliser des opérations de sécurité routière en secteur à risque afin de diminuer les collisions avec blessés et mortelles. Incluant les zones urbaines et semi-urbaines;
- Mettre en place et tenir des stratégies de communication pour sensibiliser les différentes clientèles contre les crimes et fraudes contre la personne, de nature informatique (cybercriminalité) ou autre, et ce, dans une vision globale des réalités de notre MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3

COLLOQUE SUR LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

Madame le préfet rappelle la tenue du colloque sur la sécurité ferroviaire qui se tiendra le 23 mars prochain au Centre sportif Mégantic. Je rappelle aux maires que c'est suite à l'initiative du conseil municipal de la Municipalité de Nantes qui avait demandé à ce que des actions soient mises en place en lien avec la sécurité ferroviaire dans les municipalités.

14.0 SERVICE D'ÉVALUATION

14.1

RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION

Étant donné que les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le rapport mensuel du service d'évaluation, madame le préfet demande s'ils ont des questions au sujet du contenu de ce rapport. Aucune question n'est posée.

14.2

RETOUR AU TRAVAIL – INSPECTEURS À L'ÉVALUATION

2018-54

RETOUR AU TRAVAIL – INSPECTEURS À L'ÉVALUATION

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE monsieur Luc Decelles et madame Vanessa Bernier soient réembauchés à titre d'inspecteurs pour le service de l'évaluation afin d'effectuer les inventaires, et ce, à compter du 16 avril 2018.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise la directrice générale à procéder à la réembauche de ces ressources pour la prochaine saison.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.3

RAPPORT DES STATISTIQUES 2017

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le rapport des statistiques de l'année 2017 du service d'évaluation. Madame le préfet demande s'ils ont des questions au sujet du contenu de ce rapport. Aucune question n'est posée.

14.4

RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION**2018-55****OFFRE D'EMPLOI – RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit mandate la directrice générale pour procéder à nouveau à l'affichage de poste de responsable de l'évaluation et à la dotation de ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.0	ADMINISTRATION
------	----------------

15.1

COMPTES À PAYER

Des questions sont posées en lien avec des détails sur certains comptes à payer.

2018-56**COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE la liste des comptes a été déposée;

ATTENDU QUE les maires en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

De procéder au paiement des :

Comptes à payer :	Février 2018	47 935,18 \$
-------------------	--------------	--------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2

REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2018

Les maires ont reçu la liste des dépenses récurrentes pour le mois de février 2018. Aucune question n'est posée en regard de cette liste.

MONSIEUR MARIO LACHANCE, MAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE STORNOWAY SE RETIRE DES DISCUSSIONS ET DE LA DÉCISION DU POINT 15.3

15.3

EMBAUCHE - AGENT AUX COMMUNICATIONS

2018-57

EMBAUCHE - AGENT AUX COMMUNICATIONS

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit entérine l'engagement de madame Véronique Lachance à titre d'agente aux communications, et ce, à compter du 9 avril 2018.

QUE son salaire soit celui de la classe D de la grille salariale en vigueur et progresse selon les conditions du manuel de l'employé en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MONSIEUR MARIO LACHANCE, MAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE STORNOWAY EST DE RETOUR À LA TABLE DU CONSEIL.

15.4

RAPPORT FINANCIER – DÉPENSES ÉLECTORALES 2017

Le rapport financier des dépenses électorales 2017 a été déposé aux maires tel que prescrit par l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Aucune question n'est posée. Ce dernier sera donc transmis au Directeur général des élections tel que prévu par la loi.

16.0	RAPPORT D'ACTIVITÉS
------	---------------------

Délégation de table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic :

Il n'y a aucun développement.

Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac :

Il n'y a aucun développement.

Table des MRC de l'Estrie :

Une rencontre a eu lieu le 15 mars dernier pour un lac à l'épaule afin de se pencher sur la mission et la vision de la TME. Une autre rencontre est prévue la semaine prochaine à laquelle il sera question du prochain appel de projets du FARR. À la demande de la FQM, l'invitation sera transmise aux maires concernant le *Rendez-vous du président*, tenu par la FQM, le 16 avril prochain à St-Georges.

COBARIC :

Il n'y a aucun développement.

COGESAF :

Une formation a eu lieu aujourd'hui à Victoriaville à propos des *Prochains défis de la gestion de l'eau*. Des documents seront acheminés au Coordonnateur aux cours d'eau de la MRC qui était aussi présent, il est demandé de les transmettre aux maires.

Conseil d'administration de SDEG :

Une rencontre a eu lieu la semaine dernière. 2 entreprises se sont jointes au projet Défi Carrière amenant ainsi de plus en plus d'immigrants à travailler sur le territoire. Le créneau Accord Bois par l'entremise d'Économie Estrie ont décidé de localiser la nouvelle ressource dans les locaux de la SDEG. Monsieur Yvan Lacroix a donc été engagé sous la gestion d'Accord bois pour desservir la région de l'Estrie (région 05). Un montant de 5 000 \$ pour 2 ans au PALÉE a été accepté pour devenir membre du Conseil des arts et des lettres du Québec. Le 10 mai prochain, les maires seront invités à se rendre à Montréal à la Maison des Régions, laquelle recevra pour la 1^{re} fois une MRC, dans le cadre de la présentation du Système de mesure d'excellence des destinations. Une invitation officielle sera envoyée. L'AGA de la SDEG se tiendra sous forme de 5 à 7 au Club de golf lac Mégantic, le 26 avril prochain. Madame Guilaine Beaudoin, conseillère en développement filière industrielle, a reçu la distinction Bâtitseur 2017 par le réseau compétence des développeurs économiques de l'Estrie, pour la reconnaissance de l'ensemble de sa carrière. Elle est seulement la 2^e personne sur notre territoire à recevoir cet important hommage.

2018-58**MOTION DE FÉLICITATIONS – MADAME GUILAINE BEAUDOIN, DISTINCTION BÂTISSEUR 2017**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit félicite madame Guilaine Beaudoin, conseillère en développement filière industrielle à la Société de développement économique du Granit, pour sa distinction Bâtitseur 2017 par le réseau compétence des développeurs économiques de l'Estrie, pour la reconnaissance de l'ensemble de sa carrière.

QUE le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit salue son apport et son implication au développement économique du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ressourcerie du Granit :

Il n'y a aucun développement.

Comité Transports adapté et collectif :

Une rencontre a eu lieu le 20 mars dernier. Il a été mentionné aux membres du conseil d'administration que le maître d'œuvre pour le transport était la MRC. Il est souligné le travail exceptionnel de la directrice et de l'équipe de Trans-Autonomie qui fait la différence dans la réussite de ce service.

Centre universitaire des Appalaches :

Il n'y a aucun développement.

Gestion Mont Gosford :

Une rencontre a eu lieu hier à laquelle il a été question de la tarification des services et du partage des revenus.

Comité d'action pour la lutte à la pollution lumineuse

Il n'y a aucun développement.

Route des Sommets

Il n'y a aucun développement.

Comité voie de contournement

La Ville est en attente de l'analyse, par la compagnie AECOM, des variantes en ce qui a trait aux tracés de la voie de contournement ferroviaire. Une estimation devrait être envoyée d'ici le 23 mars prochain. La Ville et les municipalités de Frontenac et Nantes pourront s'entretenir avec le ministre des Transports, Marc Garneau, qui sera présent lors du colloque sur la sécurité ferroviaire du 23 mars prochain.

17.0 BONS COUPS

Madame Julie Morin, maire de la Ville de Lac-Mégantic, souligne l'annonce d'une aide financière de 12 000 \$ à la SDEG par le gouvernement du Québec et Tourisme Cantons-de-l'Est dans le but de favoriser le développement de l'offre touristique en appuyant la réalisation d'une étude visant le renforcement du pouvoir attractif de la route des Sommets.

Monsieur Pierre Brosseau, maire de la Municipalité de Val-Racine mentionne la tenue d'une porte ouverte le 7 avril prochain au Domaine des Montagnais pour un projet de construction de minis-maisons.

Monsieur Guy Brousseau, maire de la Municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn, mentionne la tenue d'un brunch des élus pour les citoyens de la municipalité qui a eu lieu dimanche dernier au profit de l'école, sur contribution volontaire, et auquel 240 personnes ont participé pour un montant total de 1 600 \$.

Monsieur Denis Lalumière, maire de la Municipalité de Stratford, mentionne qu'une consultation publique sur la coupe forestière a eu lieu le 2 mars dernier à laquelle des représentants de la Municipalité de Stratford ont sensibilisé les représentants du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs des différents éléments à tenir compte lors des coupes de bois. Une belle écoute s'est fait sentir du Ministère. Monsieur Lalumière souligne aussi la présence de madame le préfet qui a été grandement appréciée.

Monsieur Denis Lalumière, maire de la Municipalité de Stratford, annonce que l'Association pour la protection du lac Elgin a produit un guide sur la protection de ce dernier. Il en remet ce soir une copie à chacun des maires intéressés.

Monsieur Jean-Marc Grondin, maire de la Municipalité de Audet, mentionne la tenue d'un brunch pour les citoyens de la municipalité qui a eu lieu la fin de semaine dernière à l'école. Il mentionne que depuis les 15 dernières années, c'est celui ayant eu le plus haut taux d'achalandage.

Monsieur Jean-Marc Grondin, maire de la Municipalité de Audet, mentionne que la Municipalité a fait l'acquisition de bouteilles réutilisables à l'effigie de la Polyvalente pour chacun des employés municipaux. Il lance le défi aux maires

d'utiliser dorénavant une bouteille réutilisable lors des séances du conseil des maires.

Madame Julie Morin, maire de la Ville de Lac-Mégantic, annonce que suite à l'annonce du projet d'Hydro-Québec de microréseau électrique à Lac-Mégantic, la Ville a reçu une invitation à participer au colloque industrie électrique au Québec. Elle ajoute que ce colloque sera une belle vitrine à notre région et que les images contenues dans la présentation présentent plusieurs coins et attraits du territoire.

Madame Julie Morin, maire de la Ville de Lac-Mégantic, souligne la diffusion du vidéo du parc éolien Le Granit réalisé par la Fondation David Suzuki et ajoute que les paroles du maire de Saint-Robert-Bellarmin sont inspirantes.

18.0 PROJET ÉOLIEN

18.1

PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI

J'informe les maires que le mois de février a affiché un rendement de 7 % supérieur à ce qui avait été budgété. Quant aux dépenses, elles sont de 50 % inférieures par rapport à ce qui avait été prévu.

19.0 VARIA

Observatoire

Madame le préfet informe les maires que les députés de Mégantic et Compton-Stanstead seront rencontrés prochainement afin de discuter de l'avenir financier de l'Observatoire du Mont-Mégantic. Madame le préfet rappelle qu'en 2015 une menace de fermeture de l'Observatoire avait été annoncée et qu'Ottawa avait finalement annoncé en mars 2017 du financement pour deux ans. Elle termine en mentionnant qu'il faudra prochainement entreprendre des démarches semblables de sensibilisation pour assurer la pérennité de ce développement pour la région.

20.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande auprès de qui il peut s'informer pour accéder au bon type d'ampoule pour permettre la conservation du ciel étoilé. J'informe le citoyen que le site Internet de l'ASTROLab contient une section où sont mentionnés les critères des ampoules adéquates.

21.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2018-59

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé appuyé et résolu :

QUE la séance du conseil des maires du 21 mars 2018 soit levée, il est 21 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau
Préfet

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus de la MRC, pour les dépenses votées à la séance du Conseil de ce 21 mars 2018, et ce pour les résolutions 2018-46, 2018-47, 2018-50, 2018-51, 2018-54, 2018-55, 2018-56 et 2018-57.

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale